



## Délai d'attente pour voir le conseil des prud'hommes

Par **jipopo**, le **03/01/2010** à **20:02**

Bonjour,

j'ai démissionné de mon poste de travail a cause du harcèlement de mon employeur, 1 mois après il m'a pas encore donné mon attestation assedic et de travail ainsi que mes deux dernières fiches de paie.

je lui ai adressé une LR/AR ya 15 jours de cela avec copie a l'inspection du travail, pour les réclamer et que sinon j'allais aux prud'hommes!

sur ma lettre j'ai pas précisé le nombre de jours que je vais attendre avant de le faire.

j'aimerais savoir combien je dois attendre pour pouvoir voir le conseil des prud'hommes.

merci

Par **DSO**, le **03/01/2010** à **20:19**

Bonsoir,

Vous pouvez dès à présent saisir le Conseil de Prud'hommes. Si l'employeur vous adresse entre temps les documents manquants, vous pourrez vous désister.

Cordialement,  
DSO

Par **jipopo**, le **03/01/2010** à **20:51**

merci pour votre réponse rapide